

Image not found or type unknown



Durée de cotisation lors pour un départ à la retraite à 62 ans.

Par **micHEL90**, le **17/07/2010** à **14:31**

Bonjour, rn j'aurai 60 ans en février 2010-je pourrais donc partir à la retraite à cette date, rn avec une perte de salaire mensuelle de 700 euros. rn Je désire donc travailler encore 2 années supplémentaires. rn Dans ce cas, serai-je sous le coup des 41 années de cotisation obligatoires ou rn est ce que ces trimestres en plus me donnerons une retraite majorée ? rn rn merci rn rn rn salutations.